



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante et unième session**

Genève, 25 juin-4 juillet 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Échange de données informatisé aux fins de documentation**Validation du concept relatif à l'utilisation de la transmission
électronique de données à la place du document de transport
de marchandises dangereuses sur papier****Communication de l'Association du transport aérien international (IATA)¹****Introduction**

1. À partir d'avril 2012, l'IATA procédera à la validation du concept relatif à l'utilisation de la transmission électronique de données à la place du document de transport de marchandises dangereuses sur papier pour les expéditions de marchandises dangereuses par transport aérien.
2. L'objectif est de s'assurer que la partie des expéditions de marchandises dangereuses correspondant au transport aérien s'effectue dans de bonnes conditions sans qu'il soit nécessaire d'établir un document de transport de marchandises dangereuses sur papier. Aux fins de la validation du concept, ce document sera encore fourni par l'expéditeur mais uniquement pour assurer une redondance.
3. La phase initiale de validation du concept portera sur des expéditions entre l'Europe et le Canada. Il est probable que des expéditions de marchandises dangereuses par d'autres itinéraires commerciaux capables d'informatiser les cargaisons seront ajoutées ultérieurement.
4. Un rapport décrivant les premiers résultats de la validation du concept devrait être présenté au Sous-Comité à sa quarante et unième session.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/76, par. 116, et ST/SG/AC.10/38, par. 16).